

ASSEMBLÉE NATIONALE

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

AMENDEMENT

N ° AS140

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel,
M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.